



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-93190>

Département(s) de publication : **54**

Annonce n° **24-93190**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Conseil départemental Meurthe et Moselle

**Correspondant :** Madame le Président

**Adresse :** 48 Esplanade Jacques Baudot, 54000 NANCY

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0383945454

**Courriel :** [commandepublique@departement54.fr](mailto:commandepublique@departement54.fr)

**Adresse internet :** <http://www.meurthe-et-moselle.fr/>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://www.xmarches.fr/entreprise/>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Réhabilitation du patio du collège Van Gogh à Blenod-les-Pont-à-Mousson

**Lieu d'exécution :** Collège Van Gogh 5-7 Rue de Saint-Martin, 54700 BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Le présent marché public est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à expiration du délai de garantie de parfait achèvement ou à la levée de la dernière réserve si la réception est assortie de telles réserves des travaux de l'opération concernée. La durée prévisionnelle globale du marché est de quarante-huit (48) mois (incluse GPA). Le détail des missions confiées au titulaire figure au cahier des charges. Les prestations sont réglées par un prix global forfaitaire (forfait de rémunération) selon les stipulations de l'acte d'engagement. Le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application des articles L.2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché

**Refus des variantes.**

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

## Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

## Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

## Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 27/09/2024 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :**

A24070032

**Renseignements complémentaires :** Pour retrouver cet avis intégral, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Code NUTS : FRF31 Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON Références du ou des projet(s) et / ou programme(s) : Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : NON Marchés réservés : NON La prestation est réservée à une profession particulière : Non Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nancy, 5, Place de la Carrière, C.O. n° 20038 54036 Nancy Tél : 0383174343 Fax : 0383174350 Mel : [greffe.ta-nancy@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nancy@juradm.fr) Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : -Référé précontractuel prévu aux art. L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative depuis le début de la procédure de passation jusqu'avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux art. L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative; La juridiction peut être saisie au plus tard le 31ème jour suivant la publication au JOUE d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (Art. R. 551-7 du code de justice administrative). -Recours en contestation de validité du contrat, dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Département du Tarn et Garonne". Ce recours doit être exercé dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours : Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle 48, Esplanade Jacques Baudot CO 90019 54035 NANCY CEDEX Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. L'équipe devra mobiliser l'ensemble des compétences nécessaires à la bonne et complète exécution de sa mission, et a minima : - une compétence Architecture ; - une compétence Structure métallique; - une compétence Thermique ; - une compétence Économiste de la construction ; - une compétence Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) - une compétence Paysagiste. Concernant la compétence en matière d'architecture, celle-ci sera exercée par toute personne satisfaisant aux obligations de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Les candidats pourront présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - en qualité de membres de plusieurs groupements A l'issue d'une première analyse des offres, le pouvoir

adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les 3 premiers candidats ainsi que ceux ayant obtenu une note supérieure ou égale à 16/20 selon les modalités prévues par le règlement de la consultation. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation. Une visite sur site est préconisée après prise de rendez-vous auprès de Angeline BASELLO 03.83.94.59.39 abasello@departement54.fr « Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. La transmission des plis sur un support physique électronique n'est pas autorisée. Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont précisés dans le règlement de la consultation. Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient. La signature électronique des documents n'est pas exigée pour cette consultation au stade de la remise de l'offre, seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer

## **Section 14 - Informations complémentaires**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/08/2024**